

08.06.2006 - 10:33 Uhr

Appel urgent Pour une réforme de PUBLICA supportable au plan social

Berne (ots) -

En tant que première Chambre, le Conseil national traite aujourd'hui la révision totale de la Loi fédérale sur la caisse de pensions de la Confédération PUBLICA. Les délégués présents au congrès du syndicat garaNto des 8 et 9 juin 2006 à Thoune lancent dès lors un appel à toutes les conseillères et à tous les conseillers nationaux pour qu'ils s'engagent en faveur d'une réforme de PUBLICA équitable, supportable au plan social et financier, aussi bien pour les assurés actifs que pour les rentières et rentiers. Depuis des années, le personnel de la Confédération est soumis à une pression constante: compensation du renchérissement abolie, suppressions massives de postes de travail, réorganisations politiques interminables et manque d'attention imprègnent la politique suivie en matière de personnel. Cette dernière engendre une profonde frustration chez les employés fédéraux. L'employeur Confédération, autrefois exemplaire, perd constamment de son attractivité et de sa capacité de concurrence sur le marché du travail. Cela ne peut continuer ainsi !

Une orientation à nouveau positive de la politique du personnel de la Confédération se fait attendre. La révision totale de la caisse de pensions de la Confédération (PUBLICA) concerne quelque 100'000 assurés de PUBLICA (actifs, rentières et rentiers). Les délégués présents au congrès attendent pour le moins du Conseil national:

1. que la retraite à la carte demeure possible comme jusqu'ici à partir de 62 ans et cela pour tous les revenus ;
2. le maintien d'une rente-pont financée de manière sociale;
3. une solution transitoire sociale pour tous les assurés à partir de 45 ans;
4. une caisse de rentiers avec garantie de prestations de la Confédération.

Le Conseil national doit enfin prendre sérieusement en compte la pétition signée il y a un an par plus de 16'000 employés de la Confédération. Les assurés ne sauraient supporter à eux seuls tous les frais engendrés par le changement de système de la caisse de pensions. Le Conseil national doit maintenant assumer pleinement sa responsabilité en matière de prévoyance professionnelle. Nous exigeons rien de plus que le niveau des prestations actuel promis par le Conseil fédéral au personnel de la Confédération, particulièrement le maintien de la retraite à la carte avec une rente complète à partir de 62 ans et avec 40 années de cotisations.

Berne/Thoune, le 8 juin 2006

Renseignements:

Giordano Schera, secrétaire central garaNto, Tél. 079 322 16 04
Andrea Arcidiacono, chargé de l'information garaNto, Tél. 079 830 57 44

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100510931> abgerufen werden.